

date de publication, le 16 juin 2026

Nanterre, le **11 JUIN 2026**

Arrêté n° 2026-DAJA-046

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n°1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-030 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-044 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA-044 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire est complété ainsi qu'il suit :

Direction de la Nature et des Paysages

1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Éric Goulouzelle**, Directeur de la Nature et des Paysages, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

1.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et de Monsieur Éric Goulouzelle, Directeur de la Nature et des Paysages, délégation de signature est accordée à **Monsieur Nicolas Rodriguez**, adjoint au Directeur de la Nature et des Paysages, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

1.3 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, de Monsieur Éric Goulouzelle, Directeur de la Nature et des Paysages et de Monsieur Nicolas Rodriguez, adjoint au Directeur de la Nature et des Paysages, délégation est accordée aux **agents mentionnés ci-après**, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnels

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence ;
- 1.c. Notes de service concernant l'organisation et le suivi des missions des Unités de leur Service, placées sous leur autorité, en conformité avec les consignes de la Direction, dont elles dépendent.

2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les décisions de réception et les certificats de cessibilité de créances.

3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique) ;
- 3.e. Titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 et R. 4544-11 du code du travail ;

092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

- 3.f. Autorisations de conduite d'engins spéciaux (chariots de manutention, engins de chantier, plates-formes élévatrices mobiles de personnes), en application de l'article R. 4323-56 du code du travail et de l'arrêté du 2 décembre 1998 ;
- 3.g. Autorisations de travail en hauteur (port d'un harnais antichute en particulier), en application de l'article R. 4323-106 du code du travail ;
- 3.h. Attestation d'exposition (suivi post-professionnel des agents exposés à des agents cancérogènes) ;
- 3.i. Fiche individuelle d'exposition (relative à l'utilisation de produits chimiques dangereux ; utilisation de produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et l'utilisation de l'amiante).

2. Service Accueil et Surveillance

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Denis Joubert**, Chef du Service Accueil et Surveillance, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Franck Besnard**, adjoint au Chef du Service Accueil et Surveillance, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

1.b :

- **Monsieur Fathi Abbadi**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc André Malraux et de la Promenade Jacques Baumel, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert et de Monsieur Franck Besnard ;
- **Monsieur Mourad Ouali-Idrissi**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc de l'île Saint-Germain, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert et de Monsieur Franck Besnard ;
- **Monsieur Joël Louison**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance des parcs de la Vallée aux Loups et Henri Sellier, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert et de Monsieur Franck Besnard ;
- **Monsieur Brahim Chami**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc de Sceaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert et de Monsieur Franck Besnard ;
- **Madame Elodie Duchemann**, Responsable de la Garde équestre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis Joubert et de Monsieur Franck Besnard.

3. Service Parcs et Promenades

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Madame Véronique Verreckt**, Cheffe du Service des Parcs et Promenades, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Par ordre de priorité, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Véronique Verreckt, Cheffe du Service des Parcs et Promenades :

- **Monsieur Jérôme Tixier**, adjoint à la Cheffe du Service des Parcs et Promenades en charge de l'aménagement et du secteur sud, et pour ce qui concerne la gestion et le secteur nord, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Pougheon-Pultier, adjointe à la Cheffe du Service des Parcs et Promenades, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Florence Pougheon-Pultier**, adjointe à la Cheffe du Service des Parcs et Promenades en charge de la gestion et du secteur nord, et pour ce qui concerne l'aménagement et le secteur sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Tixier, adjoint à la Cheffe du Service des Parcs et Promenades, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Madame Julie Besco**, Cheffe de l'Unité Chanteraines, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Franck Pizzali**, Chef de l'Unité Boucle de Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Laurent Le Thiec**, Chef de l'Unité Val d'Aulnay, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Madame Kinga Grege**, Cheffe de l'Unité Sceaux/Promenade des Vallons de la Bièvre, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Madame Virginie Sevestre**, Cheffe de l'Unité Val de Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Hervé Pytlak**, Chef de la Mission Collèges, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Madame Florence Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

1.b :

- **Monsieur Alain Sénicourt**, Responsable des fleuristes, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Madame Florence Pougheon-Pultier ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

- **Monsieur Michel Justin**, Responsable des ateliers, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier.

4. Service Ressources Administratives

1.a à 1.c et 2.a à 2.d :

- **Monsieur Stéphane Pringuet**, Chef du Service des Ressources Administratives, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Charlotte Lescop-Kremer**, adjointe au Chef du Service des Ressources Administratives, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Pringuet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

5. Service Patrimoine végétal

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Madame Sara Ghassab Nowrouzi**, Cheffe du Service Patrimoine végétal, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Catherine Ranson**, adjointe à la Cheffe du Service Patrimoine végétal, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sara Ghassab Nowrouzi, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Monsieur Frédéric Hoguet**, Chef de la Mission Approvisionnements, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sara Ghassab Nowrouzi et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Madame Léah Brunette**, Cheffe de l'Unité Sud Arboricole, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sara Ghassab Nowrouzi et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Sylvain Lebeau**, Chef de l'Unité Nord Arboricole, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sara Ghassab Nowrouzi et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

6. Service Evènementiel, Valorisation et Animation

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Madame Anne Marchand-Guilbaud**, Cheffe du Service Evènementiel, Valorisation et Animation, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

7. Service des Études

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Gilles Duquenoy**, Chef du Service des Études, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

8. Mission Prospective et Innovation

1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Lionel Lecoœur**, Chef de la Mission Prospective et Innovation, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

9. Mission Maitrise d'Ouvrage Grands Projets

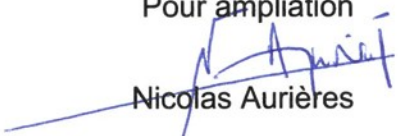
1.a à 1.c, 2.a, 2.c, 2.d, et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Thierry Bouchet**, Directeur de la Mission Maitrise d'Ouvrage Grands Projets, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général adjoint, en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-046-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026